

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 6 février 2009

Le six février deux mil neuf à vingt heures, le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline DONVAL

Convocation du trois février deux mil neuf.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice à l'exception de M. Christian GOURRET qui a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Frédéric HANICOTTE qui a donné procuration à Mme Jacqueline DONVAL, Mme Patricia URVOIS qui a donné procuration à Mme Estelle ARHAN

Secrétaire : Mme Estelle ARHAN

01 – 09 : Rénovation lourde de la rue Marcellin Berthelot **Plan de financement (D.G.E , Conseil Général)**

Madame le Maire rappelle qu'il lui est maintes fois signalée la dangerosité de la rue Marcellin Berthelot, dans sa configuration actuelle. Cette voie a non seulement la particularité d'être étroite et non desservie en réseaux d'eaux pluviales mais présente également très peu de stationnement pour un habitat ancien extrêmement dense.

La rue Marcellin Berthelot est par ailleurs devenue la voie principale de desserte des quartiers nord, nord-ouest et nord-est de la ville. Une fréquentation moyenne de six cent vingt véhicules / jour a été répertoriée en 2008.

Aujourd'hui, la sécurité des usagers, riverains comme automobilistes, exige une réfection totale de cet ouvrage sur un linéaire de 800 mètres ;

Pour ce faire, la structure même de la voie doit être modifiée. Ces contraintes génèrent un coût élevé estimé à 399 165€ H.T.

Madame le Maire propose au vote le plan de financement suivant :

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T.	Taux sollicité	Montant de la subvention sollicité
DGE	399 165 €	20%	83 824€
Conseil Général	399 165 €	25%	99 791 €
TOTAL des aides publiques	399 165 €	45 %	183 615 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage			215 550€
TOTAL Général (coût de l'opération H.T)			399 165 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement de l'opération de rénovation lourde de la rue Marcellin Berthelot, tel que présenté, et autorise Madame le Maire à procéder à la recherche des partenariats financiers tels qu'évoqués ci-dessus.

02 – 09 : Demande de subvention « PAMELA » ou « SDEF »

Programme 2009 : effacement des réseaux rue Marcellin Berthelot

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et France Télécom de la rue Marcellin Berthelot.

L'estimation des dépenses se monte à :

✓ Réseau B.T.....	89 690.85 € HT
✓ Eclairage Public.....	31 034.74 € HT
✓ Réseau Téléphonique.....	12 819.34 € HT
<u>Soit un total de</u>	<u>133 544.93€ HT</u>

Le financement peut s'établir comme suit :

- ✓ Subvention PAMELA ou SDEF
- ✓ Syndicat Intercommunal d'Electrification d'AUDIERNE
- ✓ La commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP, et France Télécom pour un montant de 133 544.93 Euros hors taxes.
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire.
- Sollicite la subvention, pour la basse tension, au Syndicat Départemental d'Energie du Finistère au titre du PAMEL ou du SDEF.
- Sollicite l'inscription des travaux au programme 2009 du syndicat d'électrification d'AUDIERNE.
- Décide de réaliser ce programme d'opération avec l'échéancier suivant :
 - Effacement des réseaux : Courant 2009.

03 – 09 : Réseau d'eaux pluviales dans le cadre de la prévention des inondations

Demande de financement D.G.E - Rue de Keridreuff

Madame le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, la commune subit, humainement et financièrement, les conséquences du ruissellement des eaux pluviales, non maîtrisées à ce jour.

La première étape, devant amener à une diminution de ces risques, fut la mise en œuvre d'un Plan de Prévision des Risques Naturels –Mouvement de terrain, approuvé par arrêté préfectoral du 19 novembre 2007.

Aujourd'hui, il est urgent de s'attacher à la mise en œuvre des réseaux d'eaux pluviales dans les secteurs les plus exposés.

Une mission d'étude a été confiée, à l'automne 2008, à la Direction Départementale de l'Équipement afin de définir les conditions techniques et financières de la création d'un réseau d'eaux pluviales sur l'ensemble de la rue de Keridreuff .La stabilisation de la partie inférieure de la venelle Lully, venelle devenue au fil du temps l'exutoire naturel des eaux provenant d'une partie de la rue de Keridreuff fait partie intégrante de cette opération.

Cette opération, d'un montant de 142 568€ HT, n'est que le début d'une série d'investissements coûteux, dont la dotation globale d'équipement reste l'unique source de financement extérieur.

Madame le Maire propose au vote le plan de financement suivant :

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T.	Taux sollicité	Montant de la subvention sollicité
DGE	142 568 €	40%	57 027€
TOTAL des aides publiques	142 568 €	40 %	57 027 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage			85 541€
TOTAL Général (coût de l'opération H.T)			142 568 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement tel que présenté, et autorise Madame le Maire à solliciter les financements.

04 – 09 : Réalisation d'un Centre Multiactivités

Madame le Maire indique que la commune ne dispose pas de locaux répondant aux normes de confort d'usage permettant d'accueillir les activités et animations culturelles ou festives dans des conditions optimales.

Actuellement la plupart des animations se déroulent dans la salle omnisports dans des conditions très difficiles, le bâtiment a vieilli, l'acoustique est très mauvaise et il ne dispose d'aucun moyen de chauffage ce qui limite d'autant les périodes d'utilisation.

Afin de répondre à l'évolution des besoins des associations culturelles et sportives, de leurs adhérents ainsi que des scolaires, tant en surfaces qu'en confort d'usage, le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est devenu nécessaire d'engager une opération portant sur la création d'un centre multi-activités.

La réalisation de ce projet justifie l'assistance d'un conducteur d'opération.

La mission de ce dernier sera d'assister la commune pendant le déroulement de l'opération, à savoir :

- Organisation des études préalables,
- Production d'un planning et d'une estimation prévisionnelle
- Rédaction d'un programme

- Mise en place de la maîtrise d'œuvre et des autres prestations intellectuelles
- Suivi des études
- Assistance à la gestion des marchés de prestations intellectuelles
- Assistance pour la consultation des entreprises
- Assistance pendant le choix des entrepreneurs
- Animation de la réunion de cadrage avec les acteurs des projets

Consultée à ce sujet, la Direction Départementale de l'Équipement propose pour remplir ce rôle une rémunération de 6 150.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à engager le projet de réalisation du centre multi-activités et à signer un marché de conduite d'opération avec la Direction Départementale de l'Équipement pour un montant de 6 150.00 euros HT.

05 – 09 : plan de financement

Capitainerie du port de plaisance

Madame le Maire rappelle que l'objectif du projet est d'améliorer l'accueil du port de plaisance (240 places dont 40 visiteurs) en aménageant un pôle d'accueil des plaisanciers comportant une capitainerie avec sanitaires et douches.

Le projet entre dans le cadre de la politique concertée sur le nautisme/plaisance définie par la communauté de communes sur le territoire du Cap Sizun :

- mise en réseau des acteurs, complémentarité des activités
- promotion collective des activités nautiques

Les études étant arrivées à leur terme, il est aujourd'hui nécessaire d'approuver un plan de financement afin de solliciter les aides des différents partenaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le plan de financement présenté par Madame le Maire tel que présenté ci-dessous, et autorise Madame le Maire à solliciter les subventions au titre du contrat de territoire ainsi qu'auprès de la Région Bretagne.

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Description des postes de dépense	Montant	Financeur	Montant	%
Etudes et travaux	344 827€	Conseil Régional	68 965€	20%
		Conseil Général	87 000€	30%
		DGE	€	%
		Autofinancement	188 862€	50%
TOTAL	344 827€	TOTAL	344 827€	100 %

06 – 09 : Subventions et cotisations 2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité,

- le versement de la cotisation 2009, de 225€, à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques
- le versement de la cotisation 2009, de 663.80€, à l'Association des Maires du Finistère.

- le versement de la cotisation 2009, de 300€, à l'Association des Villes Marraines.
- Le versement d'une participation de 1400€ au titre des expositions « Art à la Pointe », dans le cadre de la convention qui lie la Commune d'Audierne et Cap Accueil/Art à la Pointe. Madame le Maire est par ailleurs autorisée à signer celle-ci au titre de l'année 2009.

07 – 09 : Tarif voyages scolaires participation financière :

Différents établissements scolaires sollicitent la commune d'Audierne pour le financement de voyages d'études ou de projets d'actions éducatives, à l'extérieur de la commune,

Le Conseil Municipal propose de verser, pour l'année 2009, 3.80 euros par nuit et par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, cette proposition

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2009 et vient annuler les dispositions de celle votée, à ce même titre, le 10 décembre 2008.

08 – 09 : Vœu de soutien aux associations éducatives complémentaires de l'éducation publique

Madame le Maire donne lecture de la motion suivante : Education Populaire en danger

« La France a besoin de l'éducation populaire, et on soutiendra l'éducation populaire de façon totale, car le travail que vous faites est remarquable, il faut le soutenir, et lui donner les moyens de se faire. »

Ainsi s'exprimait le Président de la République au cours de l'été dernier.

Depuis, les Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public ont été averties, par missive recommandée, de la suppression de 25 % du financement des actions conventionnées avec l'Etat pour 2008, de la non-reconduction pure et simple de leurs conventions pour 2009.

Ces associations œuvrent dans le Finistère, comme partout en France, au plus près des citoyens, aux côtés des enseignants, des parents, des élus, dans le champ scolaire et périscolaire, dans la logique du développement et du rayonnement de l'Ecole publique. Elles en défendent les valeurs et visent à promouvoir le service public d'éducation dont elles sont des partenaires fondamentaux.

Leur avenir, leurs actions sur le terrain sont aujourd'hui mis en péril par une décision arbitraire et brutale du Ministre de l'Education Nationale, décision qui arrivait en fin d'exercice budgétaire alors que les actions étaient engagées ! En 2009, ces coupes budgétaires risquent de représenter une réduction globale d'environ 70% des financements concernés.

Dans le Finistère, des milliers d'enfants et de jeunes sont concernés par les actions quotidiennes de ces associations : accompagnement scolaire, formation des délégués élèves, éducation à la citoyenneté, classes de découverte, centres de loisirs, accompagnement et accueil des personnes handicapées, toutes ces actions sont aujourd'hui menacées de disparition.

Après avoir ouï les termes du texte ainsi présenté, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal d'Audierne ne peut que s'indigner du traitement réservé à ces associations, en décalage total avec l'affichage politique national. Les collectivités locales ne pourront une fois de plus supporter la charge financière du désengagement récurrent de l'Etat.

Parce qu'il croit à l'apport irremplaçable des associations dans le « vivre ensemble » et dans l'éducation de chacun, le Conseil Municipal d'Audierne, à l'unanimité, réaffirme son soutien aux associations d'Education Populaire pour leur permettre d'agir au quotidien avec et au service des habitants.

09 -09 : subvention Groupement des commerçants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 300€ au Groupement des Commerçants d'Audierne au titre d'une animation qu'ils assuraient lors des marchés nocturnes de l'été 2008.

10 – 09 : Carte inventaire des cours d'eau de la commune d'Audierne

Madame le Maire communique aux membres du conseil municipal la carte des cours d'eau résultant de l'inventaire réalisé par un groupe de travail animé par la Chambre d'Agriculture du Finistère, sur la commune d'Audierne.

Cette carte aura pour vocation de servir de référence pour l'exercice de la police de l'eau ainsi que pour l'application des règles fixées dans le cadre de la politique agricole commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la carte des cours d'eau telle que présentée.

11 – 09 : borne de camping-cars

Madame le Maire propose l'acquisition d'une borne de camping-car, qui serait installée sur le parking du Stum, qui vient d'être alimenté en réseaux d'eaux potables et usées. La pose serait assurée par les services municipaux.

Le coût d'un tel achat se monte à 15 518.25€ HT, sur le vu d'un devis établi par la société Aire Services de Quimper. Des bornes vendues par cette société ont été visitées par certains élus et semblent donner entière satisfaction. Compte tenu de ces éléments et de la réglementation récente concernant la commande publique (article 28 du Code des Marchés publics), il est proposé de valider cette proposition afin que la borne soit opérationnelle avant le début de la saison.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition de cette borne pour camping-car, au prix proposé par l'entreprise Aire-Services, et autorise Madame le Maire à signer le devis.

12 – 09 : contrat de location
Illuminations de Noël

Madame le Maire rappelle que la commission chargée d'établir le programme des illuminations de Noël, avait souhaité que certains décors soient loués et non acquis.

La société SARL THEZE, dont le siège social est à Guichen (35) a été retenue par la commission dans le cadre de la location de 10 arbustes LED blanc pour façades ou candélabres. Leur location annuelle est de 1509.30€, pour une durée de trois années consécutives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les termes du contrat de location proposé par la société THEZE et autorise Madame le Maire à le signer.